

CAHIER DES CHARGES
Saison estivale 2021

Ligue SQC-Ninkasi



10^e saison

Le club Soccer Québec-Centre, en collaboration avec La Ninkasi St-Jean, est heureux de vous présenter le cahier des charges été 2020 de la ligue SQC- Ninkasi. Nous espérons que ce document saura répondre à toutes vos questions.

La ligue SQC-Ninkasi relève de l'association de soccer Soccer Québec-Centre et elle offre du soccer récréatif masculin et mixte.

1— Informations générales sur la ligue

1.1 : Le comité de gestion SQC-Ninkasi

La ligue est gérée par le club Soccer Québec-Centre via le comité senior qui est composé de 1 membre du conseil d'administration, Karl Gierlinger, d'un consultant externe en Marc Bessette, du responsable de la ligue et le directeur sportif de SQC.

1.2 : Bureau de SQC

Directeur sportif :	Alexandre Hamel
Directeur à l'arbitrage	François-Xavier Ross
Responsable de la ligue	Ludovic Rapaud
Heures de bureau :	Voir notre site internet
Adresse:	Parc Victoria (petite chapelle à l'angle de la rue St-Mathias et St-Ambroise)
Adresse postale :	CP 55062 Langelier PO, Québec, G1K9A4
Courriel :	dg@soccerquebeccentre.com

1.3 Structure de la compétition

Affiliation

Les cartes d'affiliation de Soccer Québec avec photo ne sont pas obligatoires. Tous les joueurs doivent cependant avoir rempli le formulaire d'adhésion à la ligue avant de pouvoir participer à un match. Le formulaire d'inscription doit être au bureau de l'association avant le 1^{er} mai 2021 afin de faire autoriser le tout par l'Association Régionale de Soccer de Québec (ARSQ). Un joueur peut jouer sans photo au dossier d'affiliation s'il a reçu une autorisation écrite signée par le responsable de la ligue ou le directeur sportif. Les formulaires électroniques sont acceptés s'ils ont été signés à la main et envoyés à l'adresse dg@soccerquebeccentre.com. Prendre note **qu'aucun joueur affilié AAA ou plus à l'été 2021** ne pourra participer à un match de la ligue.

Circulation des joueurs entre les associations affiliées en 2021

Un joueur affilié à une autre association que Soccer Québec-Centre pendant la saison courante peut jouer à titre de joueur invité. Il faut prévoir que l'inverse n'est pas possible. Ainsi, un joueur voulant jouer pour deux associations doit être affilié avec l'autre club et invité dans la ligue SQC-Ninkasi. Le joueur provenant d'une autre association doit cependant contacter le directeur sportif 72h ouvrables avant le match afin qu'il puisse demander l'autorisation à l'autre club.

Un joueur affilié avec SQC dans la ligue pourrait être joueur réserve (remplaçant) dans les équipes de Soccer Québec-Centre inscrite dans la LSQM.

Tout joueur doit être âgé d'au moins 17 ans au cours de l'année 2021. Un joueur âgé de 16 ans au 31 décembre 2021 pourra faire remplir par un médecin le formulaire prévu à cet effet. Les joueurs âgés de moins de 16 ans au 31 décembre 2021 ne peuvent prendre part à la ligue.

Responsabilité des équipes

C'est la responsabilité des clubs de s'assurer de l'affiliation et de l'admissibilité des joueurs en conformité avec les règlements de Soccer Québec

Changement d'équipe

Un joueur peut changer d'équipe, à l'intérieur de son club, jusqu'au 4^e vendredi de juin. La ligue devra recevoir un document écrit l'informant du changement. Un seul changement par joueur par saison d'activité.

1.4 : Inscription des joueurs :

Chaque nouveau joueur doit remplir et signer le formulaire d'inscription à la ligue et remettre le tout 72 h avant sa première partie. De plus, chaque joueur doit payer le montant d'inscription avant cette première partie. En cas

d'urgence, merci d'écrire à dg@soccerquebeccentre.com. De plus, le responsable de l'équipe doit le rentrer dans sa liste de joueur avant la partie et ce dernier sera approuvé par le responsable de ligue.

Veillez prendre note qu'une personne jouant sans être inscrite ou évoluant sous une fausse identité sera suspendue automatiquement tout comme le responsable d'équipe. Seuls le directeur sportif ou le responsable de ligue approuvent la participation des joueurs.

1.5 Échéancier 2020

Dates à retenir	
Réunion de début de saison avec les capitaines de chacune des équipes	Mercredi 28 avril 2021
Publication du calendrier final	Dimanche 2 mai 2021
Match hors-concours	Fins de semaines de mai
Début de la saison	À confirmer
Fin de la saison régulière	À confirmer
Séries éliminatoires (ligue masculine)	À confirmer
Séries éliminatoires (ligue mixte)	À confirmer
Finales (ligue masculine)	À confirmer
Finales (ligue mixte)	À confirmer
Premier paiement 200 \$ (ligue masculine et mixte)	Lundi 1 ^{er} Mars
Deuxième paiement 3050 \$ ligue masculine et mixte)	Dimanche 9 mai

1.6 : Calendrier, catégories

Calendrier standardisé

Le calendrier standardisé (jour fixe par catégorie) sera de nouveau en vigueur en 2020

À noter qu'en cas de reprise (orage ou autre problème survint) les équipes auront des parties une autre journée que celle fixée ci-dessous.

Dimanche (12 à 16)	Mardi (6)	Jeudi (6)	Mercredi et vendredi	Vendredi ou samedi
Ligue mixte 15 h à 23 h	Ligue Masculine Div Ninkasi 18:00 à 23:00	Ligue Masculine Div St-Jean 18:00 à 23:00	Possibilités de partie de reprise de la Ligue masculine	Possibilités de partie de reprise de la Ligue mixte

* Les parties de reprises peuvent être jouées d'autres journées selon les disponibilités de terrain et l'accord des capitaines.

** La majorité des parties débiteront après 20h pour le mardi et jeudi.

1.7 : Les terrains

Parc-Victoria, Patro Roc-Amadour et Parc Bardy. SQC peut utiliser d'autres terrains de la ville de Québec au besoin.

Chaque équipe jouera au moins le 2/3 de ses matchs ou plus sur un terrain synthétique et le reste sur terrain naturel. Toutes les parties des séries éliminatoires seront sur terrain à surface synthétique. **La ligue se permet de modifier ces ratios dus à des circonstances qu'elle ne contrôle pas ex : température, réglementation de la ville ou autre réglementation d'organisme au-dessus d'elle.**

1.8 : Les coûts

Masculin : 3300 \$ par équipe de 20 joueurs
 mixte : 3300 \$ par équipe de 20 joueurs
 Individuel : 200 \$

Joueurs additionnels

- Si affilié à Soccer Québec-Centre : 0 \$
- Si affilié à un autre club : 10 \$
- Non-affilié : 20 \$

Les joueurs déjà affiliés à la fédération de Soccer du Québec qui font partie des 20 premiers joueurs de l'équipe donnent le droit à un crédit pour l'ajout de joueur non affilié.

Tout joueur se doit de remplir le formulaire individuel. De plus, les joueurs affiliés avec d'autres associations se doivent de l'indiquer sur le formulaire.

Échéancier pour les équipes

- › Avoir un minimum de joueurs ayant rempli son formulaire avant le 1^{er} mai 2021
- › 1^{er} paiement de 200\$ le **1^{er} mars 2021** en guise de dépôt **NON REMBOURSABLE**. **Ce paiement peut être fait par le capitaine de l'équipe par internet via ce lien :**
<https://secure.tsisports.ca/registrariat/inscriptions/default.aspx?club=4430840926>
- › 2^e paiement de 3100 \$ le **9 mai-2021 (chèque post daté en même temps que le dépôt)**
- › **Une équipe sera acceptée UNIQUEMENT si nous avons les deux paiements en main. Aucune promesse de paiement ne sera acceptée.**
- › Tous les formulaires signés doivent être au bureau de Soccer Québec-Centre avant le **1er mai 2021**

Les inscriptions seront prises selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. Les équipes inscrites en 2020 auront le privilège de s'inscrire avant le 1er mars 2021. Après cette date, les inscriptions seront ouvertes à tous.

Pour le paiement des joueurs individuels, le paiement peut être postdaté en date du 15 avril 2021

Si une équipe s'inscrit dans plusieurs divisions, les joueurs ayant joué plus de 75% des matchs dans les équipes concernées pourront se voir rembourser les frais d'affiliation pour ces joueurs. Le tout sera fait en fin de saison. Il faut prendre entente avec le directeur sportif du club.

1.9 : Spécifications

Procédures en cas de pluie

L'arbitre ou le propriétaire du terrain ou son mandataire (Directeur sportif, responsable de la ligue, surveillant) dûment identifié auprès de l'association sont les seuls qualifiés à déclarer un terrain impraticable ou à en interdire l'accès. Le responsable de la ligue devra en être avisé le plus rapidement possible et il agira pour fixer à nouveau une date et le lieu de la reprise du match.

Changement de terrain

Le responsable de la ligue peut, avec soixante-douze (72) heures d'avis et à la condition de garder la même date, demander un changement de terrain ou d'heure. Si la demande est acceptée, le directeur sportif du club doit confirmer le changement au responsable de la ligue au moins trente-six (36) heures à l'avance. Advenant que les conditions de terrain ne permettent pas de jouer, le responsable de la ligue peut proposer aux équipes de changer de terrain.

Statistiques et horaires

On peut consulter les statiques et les horaires des parties sur [planitournoi.com](http://www.planitournoi.com/tournois/soccer/canada/quebec/ligue-sqc-ninkasi-14001.html). Le lien pour la saison d'été est :
<http://www.planitournoi.com/tournois/soccer/canada/quebec/ligue-sqc-ninkasi-14001.html>